

Prangins, le 11 avril 2025

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 10 avril 2025**

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteuse : Mme Rachel Cavagna Debluë
Alliance libérale de Prangins

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS a décidé par 33 oui, 1 non et 4 abstentions

1. de fixer à ~~7~~ 5 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031,
Amendement de la commission
De fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031
Approuvé par 35 oui, 2 non et 1 abstention
2. de fixer à 60 le nombre de membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031,
3. **de refuser** de fixer les indemnités des ~~7~~ 5 membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 comme suit :
 - Municipaux : CHF 68'900.-
 - Syndic : CHF 76'000.-**Amendement de la commission**
La rémunération sera proposée par la Municipalité dans un préavis ad hoc au début de la prochaine législature.
Approuvé par 35 oui, 0 non et 3 abstentions
4. **de refuser** les recommandations du Bureau du Conseil sur les indemnités du Bureau et du Conseil pour la législature 2026-2031.
Amendement de la commission
Les indemnités seront proposées, après consultation du Bureau, par la Municipalité dans un préavis ad hoc au début de la prochaine législature.

Extrait conforme, le certifie

Yvan Bucciol



Président



Dominique Rogers



Secrétaire